Pourtant, le gouvernement actuel persiste dans le choix de ne pas faire de l'enseignement supérieur une priorité faisant fi des besoins et des souhaits de la jeunesse et des agents.

Alors que le nombre de contractuel·les LRU sous-payé·es continue à progresser, le ministère continue à pousser les statuts inégalitaires introduits par la LPR, suivi en cela par certaines directions d'établissement qui ont d'ores et déjà remonté à la DGRH 160 demandes de chaire de professeur junior, malgré l'opposition de la communauté universitaire. Le SNESUP-FSU appelle à s'opposer au développement de ce type de postes.

Plutôt que de permettre un recrutement massif de titulaires, le gouvernement fait clairement le choix de la contractualisation des personnels qui ne laisse d'autre possibilité à des candidat·es déjà précaires de passer d'une forme de précarité à une autre précarité. Le SNESUP-FSU s'adresse aux personnels contractuel·les et vacataires, quel que soit la nature de leur contrat, pour qu'ils/elles se rapprochent des organisations syndicales de la FSU afin de rendre visibles leurs conditions de travail et le rôle qu'ils et elles jouent dans l'accomplissement des missions de service public des établissements et rendre possible leur titularisation.

Ces choix politiques et la mise en concurrence systématique entre les établissements, via le financement par appels à projet par exemple, conduit aujourd'hui à de grandes inégalités entre les établissements de missions comparables : les subventions pour charge de service public varient du simple au double et les taux d'encadrement du simple au triple. Le SNESUP-FSU demande que les écarts qui se creusent entre les établissements soient résorbés - et donc entre les étudiant·es et entre les personnels - et un financement récurrent à hauteur des besoins seuls à même de garantir l'accès de toutes et tous au service public de l'ESR.

"***100 % en présentiel" : l'hypocrisie du ministère***

Une circulaire ministérielle floue, sans aucune portée réglementaire, est parue le 5 août alors que les universités étaient fermées. Les établissements y sont sommés d'accueillir les étudiant·es à "*due concurrence de leur capacité d'accueil globale*" et avec des mesures de distanciation physique éventuelles en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Les établissements sont par ailleurs invités à organiser la vaccination des étudiant·es sur site. Dans les médias, la Ministre a évoqué début septembre qu' "

une rentrée la plus normale possible avec 100 % des étudiant·e
s sur les campus
", sans jauge, serait organisée pas nécessairement 100 % des contenus des formations dispensés sur site pour la totalité des étudiant·es. Mais en même temps, par le biais d'appels à projet, elle incite les établissements à développer les formations hybrides, et elle laisse le choix aux établissements d'organiser des cours et des examens en ligne.

Le SNESUP-FSU dénonce le flou entretenu par le ministère autour du "100 % présentiel" et demande un retour de tou·tes les étudiant·es sur site à temps plein en présence des enseignant·es ainsi que les moyens de maintenir une sécurité sanitaire pour toutes et tous (détecteurs de CO2, purificateurs d'air…). Il demande à ce que tous les établissements aient les moyens de mener auprès des personnels et étudiant·es des campagnes de sensibilisation à la vaccination.

Le SNESUP-FSU rappelle aux enseignant·es leur droit de refuser le passage imposé d'un enseignement ou d'une évaluation qui étaient prévus sur site à une autre forme (hybride ou totalement en ligne).
Le SNESUP-FSU demande la convocation d'urgence du CHSCT ministériel pour traiter de ces questions.

Un sous-encadrement et une sélection entretenus par le ministère

La création annoncée cet été de 19 000 places supplémentaires (en plus des 15 000 déjà intégrées dans les financement de la loi ORE) pour accueillir les 34 000 étudiant·es supplémentaires attendu·es à la rentrée est arrivée tardivement, au mépris des réalités administratives et pédagogiques, sans fléchage et sans le financement permettant une ouverture effective. Les filières en tension en font particulièrement les frais. Tout juste s'agit-il d'effets d'annonces et de maigres moyens financiers concédés sous la pression du mécontentement et de la détresse de milliers de lycéen·nes et d'étudiant·es en attente d'affectation en Licence et Master. Il est inadmissible qu'un nombre important des candidat·es soient laissé·es sans solution d'affectation et que les moyens ne soient pas donnés aux équipes pédagogiques pour examiner toutes les candidatures dans de bonnes conditions. Pour le SNESUP-FSU, l'État doit réunir toutes les conditions (humaines, matérielles, financières) pour que chaque étudiant·e accède à la filière de son choix dans le supérieur, sur site, et que le droit à la poursuite d'études en master soit effectif. Il réaffirme son opposition à la concurrence généralisée des bachelier·es et des formations.

La campagne présidentielle de 2022 va être décisive pour l'enseignement supérieur et la recherche. Le SNESUP-FSU est prêt à peser pour imposer une alternative à la politique de l'ESR menée par le gouvernement.

Pour contrer le démantèlement du service public de l'ESR, le SNESUP-FSU appelle d'ores et déjà tou·tes les personnels et étudiant·es à se réunir en assemblées générales et à décider des modalités d'actions possibles dans leurs établissements.

Dans le cadre d'une rentrée sociale combative, le SNESUP-FSU appelle à participer à la journée d'action du 23 septembre à l'appel de l'intersyndicale de l'éducation pour y porter les revendications spécifiques à l'enseignement supérieur et la recherche, et à se mobiliser le 5 octobre dans le cadre de la journée interprofessionnelle pour défendre le service public, les salaires, les emplois, les droits des salarié·es et la protection sociale.

À cet effet des préavis de grève ont été déposés par le SNESUP-FSU pour permettre à toutes et tous de participer aux actions et de rejoindre massivement les manifestations.

_____

Suivez-nous !

https://www.snesup.fr/
https://www.facebook.com/snesupfsu/
https://twitter.com/SnesupFsu

et localement : https://www.snesup-lr.fr/